



## Garanties de prêteur : besoin d'explications svp

Par **Nicosand**, le **21/01/2012** à **05:53**

Bonjour,

Nous venons de recevoir notre projet d'acte de vente.

Dans la partie "garanties du prêteur", il y a une sous partie "Privilège de prêteur de deniers" et "Affectation hypothécaire complémentaire".

Je pense avoir compris que le PPD garantissait les 180 000 euros de la maison achetée en elle-même et l'Aff. Hypo. complémentaire, garantissait les 24 838 euros de frais de notaires, travaux et autre.

Par contre, dans chacune des parties, est noté "les accessoires sont estimés à 20 du principal %".

Que sont les accessoires ??

En vous remerciant

Par **cruchon**, le **21/08/2013** à **20:08**

Mon nom est Roland Cruchon et je vous propose mes services d'octroi de prêt à un taux d'intérêt très abordable au cas où vous seriez dans le besoin. Mais pour plus de transparence, tel que vous l'aurez constaté, les prêts financiers entre particuliers se trouvent difficilement sur internet, plus spécifiquement en période de récession.

Dès que vous mettez une petite annonce sur les sites prévus à cet effet vous recevrez de nombreuses propositions, dont la plupart d'entre elles, ne sont que fraudes visant à vous soutirer de l'argent.

Hélas, certaines personnes mal intentionnées ont trouvé une astuce visant à s'enrichir, tout en dépouillant de pauvres gens de leur argent. Pour cela, faites vraiment attention car ces derniers sont un peu partout. Pour ce qui est de moi, mon prêt est octroyé dans les bonnes et meilleures conditions selon la législation française, donc notez que vous n'avez rien à m'avancer jusqu'à l'obtention des fonds. Pour toute personne étant dans le besoin, le plaisir

serait pour moi de vous lire  
Bien a vous

Mr Roland cruchon  
0644143381  
famillecruchon@hotmail.com